



Changement de nom de famille

Par **jetta**, le **05/01/2013** à **21:49**

bonjour

Mon ex-femme à garder mon nom de famille après le divorce , vu que je refais ma vie , je souhaiterais qu'elle le retire, quelle est la procédure à suivre .Merci par avance..

Par **amajuris**, le **06/01/2013** à **00:25**

bjr,

en fait elle continue à utiliser votre nom de famille comme nom d'usage.
que prévoit votre divorce à ce sujet.

si vous ne l'avez pas autorisé à cette utilisation après votre divorce, vous lui faites une mise en demeure par recommandé avec AR de cesser cet usage.

elle peut demander au juge de conserver cet usage sans votre accord.

cdt